

CHARTRE ÉTHIQUE 2009 DE LA FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT DU BUREAU

La FEB, atteste par la présente que **Monsieur Jean-Pierre MARCHANT** représentant l'entreprise **CAUMES** s'est engagé à respecter les termes et à promouvoir les valeurs de la présente Charte pour l'année 2009.

Article 1 : Considération du client

Adhérente à la FEB, mon entreprise :

- Fait preuve de diligence concernant la commande, la livraison, le règlement, le service après-vente et les litiges éventuels,
- N'utilise pas de publicité à caractère mensonger ou trompeur,
- Assure l'accueil de ses clients et respecte les normes de sécurité dans les lieux de vente.

Article 2 : Relations commerciales entre professionnels

Adhérente à la FEB, mon entreprise :

- Adopte un comportement loyal et honnête dans l'exercice de la profession,
- Respecte les règles déontologiques de la profession.

Article 3 : Relations avec les fournisseurs

Adhérente à la FEB, mon entreprise :

- Favorise les entreprises qui respectent les termes de la présente Charte.

Article 4 : Éthique sociale

Adhérente à la FEB, mon entreprise :

- Contribue à l'amélioration des conditions de travail,
- Respecte la législation sociale et les règles d'hygiène et de sécurité,
- Respecte l'obligation des déclarations fiscales et sociales ainsi que leur règlement.
- Forme ses salariés,
- Répond au questionnaire de branche envoyé par la FEB

Article 5 : Respect des normes environnementales

Adhérente à la FEB, mon entreprise :

- Sensibilise son personnel et sa clientèle au respect des normes environnementales,
- Participe à la chaîne de recyclage notamment pour les déchets électriques et électroniques,
- Contribue au développement durable.

Article 6 : Action pour la diversité

Adhérente à la FEB, mon entreprise :

- Contribue à la sensibilisation, à la formation, et à la promotion de l'application du principe de non-discrimination.

Article 7 : Suivi de la Charte

- La FEB assure le respect des termes de la présente Charte par ses entreprises adhérentes.
- La FEB actualisera les termes de la présente Charte autant que de besoin.

Le Président de la FEB
André VIDAL

